

SOCIETE GUYANAISE DE RECYCLAGE

SGR

A Rémire Montjoly Le 24 Août 2022

ATTESTATION DE MATRISE FONCIERE

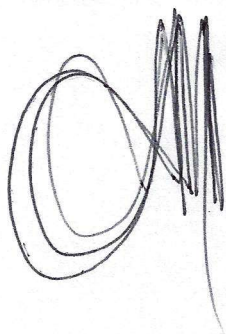
Je soussigné ALAIN MONTJEAN agissant en tant que Présidente de la SAS SOCIETE GUYANAISE DE RECYCLAGE (SGR), atteste par la présente que la SGR s'est engagée à acquérir la Parcelle AM483 d'une surface de 04ha65a situé au lieu-dit Paramana. Cet engagement s'est formalisé par une promesse de vente entre SGR et les parties propriétaires en date du 10 août 2022, en l'Office notarial de Valérie EKERT et Eric ALEXANDRE, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est au KREMLIN-BICETRE (Val de Marne), 18 rue Danton.

En tant que Président de la SGR, je m'engage à acquérir la parcelle AM483 pour le compte de la SGR afin de réaliser le projet de centre de recyclage de VHU et de déchets métalliques à MATOURY.

Pour servir et valoir ce que de droit,

Le Président de la SGR SAS

Alain MONTJEAN



SGR
Société Guyanaise de Recyclage
22 Bis, Rue René Maran
97354 REMIRE-MONTJOLY
Siret : 881 059 281 00017

SGR Société Guyanaise de Recyclage
22 Bis Rue René Maran- 97354 Rémire Montjoly
Siret : 88105928100017
Email: sgr97300@gmail.com